



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
23 février 2017  
Français  
Original : arabe

---

### **Lettres identiques datées du 17 février 2017, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à nos précédentes lettres concernant les violations et attaques graves et répétées commises par la Turquie contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne, je voudrais porter à votre connaissance les nouvelles attaques éhontées perpétrées par le régime turc contre le peuple syrien et contre la souveraineté et l'unité et l'intégrité territoriales de la République arabe syrienne. Ces attaques constituent une menace à la paix et la sécurité internationales et sont tout à fait conformes au soutien que le régime turc apporte ouvertement au terrorisme.

- Le 17 décembre 2016, des forces turques, accompagnées de groupes terroristes appartenant à la soi-disant Armée syrienne libre, se sont infiltrées en territoire syrien au niveau du village de Touki, qui se trouve dans la région d'Amouda du gouvernorat de Hasakah.
- Le 11 janvier 2017, les autorités turques ont introduit du matériel lourd sur le territoire syrien, au nord-est du village de Khazrah, dans le district d'Amouda du gouvernorat de Hasakah. Ce matériel était accompagné de membres du corps des gardes frontière turcs, qui ont aménagé un tronçon de piste d'une vingtaine de mètres de long à l'intérieur du territoire syrien. Ils ont également creusé une tranchée et posé des plaques de ciment destinées à la construction d'un mur de séparation.
- Le 14 janvier 2017, des forces turques équipées de pelleteuses se sont infiltrées sur 250 mètres à l'intérieur du territoire syrien au niveau du village d'Arab Joumaa, situé dans le secteur de Shira de la région d'Afrin, dans le gouvernorat d'Alep, et ont entrepris d'ouvrir une route de 2 kilomètres de long dans le but de construire un mur de séparation dans ce secteur.
- Les 14 et 15 janvier 2017, des éléments de l'armée turque accompagnés de gros bulldozers se sont infiltrés en territoire syrien au niveau des villages de Qirmitliq et Khazafiyah, dans le district de Cheikh Hadid de la région d'Afrin, dans le gouvernorat d'Alep. Ils ont nettoyé le terrain, déracinant près de 1 000 oliviers et des dizaines de grenadiers appartenant aux habitants du village de Qirmitliq et environ 1 500 oliviers appartenant aux habitants du village de Khazafiyah afin de construire une route et un mur en ciment dans le



secteur. Le même jour, des forces turques ont saisi un lot de terrains situé dans la zone d'exclusion près du village d'Arab Bouran, dans le district de Sirran de la région d'Afrin, et y ont installé une bande de barbelés de 600 mètres de long à 100 mètres à l'intérieur du territoire syrien.

- Le 16 janvier 2017, des forces turques accompagnées d'engins lourds se sont infiltrées en territoire syrien en face du village d'Atbah, qui se trouve dans le district de Jawadiyah du gouvernorat de Hasakah; creusé une tranchée qui part du village susmentionné et se dirige vers les villages de Deir Ghusn et Bab Sulayman, qui se trouvent dans le même secteur; et utilisé des engins de construction pour établir des monticules de rocaille en vue d'édifier un mur de séparation.
- Le 22 janvier 2017, en face du village de Hayakli, qui se trouve dans le district de Boulboul du gouvernorat d'Alep, des gardes frontière turcs ont introduit des engins lourds à 300 mètres à l'intérieur du territoire syrien et ont commencé à creuser une tranchée en prélude à la construction d'un mur de séparation.
- Dans le district de Harim du gouvernorat d'Edleb, les autorités turques ont saisi un terrain syrien d'environ six dunums situé près de la boulangerie. Elles ont commencé à construire une route menant au terrain saisi, qui est la propriété de civils syriens. Les forces turques se sont également infiltrées sur près de 1 kilomètre en territoire syrien au niveau des villages de Khirbat al-Jawz, Zawf, Nasirah et Hayta, dans le gouvernorat d'Edleb, et ont construit des routes menant à ces villages. Elles ont également entrepris d'édifier un mur de séparation dans le secteur.
- Les autorités turques ont également installé dernièrement une base militaire en territoire syrien. Cette base se situe dans le village de Jatrar, qui se trouve au nord de la ville de Tall Rifaat dans le gouvernorat d'Alep et se compose d'un dépôt de munitions et de quartiers pour les officiers et les soldats turcs. Vivent également dans cette base des terroristes du groupe dit Bouclier de l'Euphrate, soutenu par les autorités turques. Ils se sont également emparés de terres syriennes près du village de Kuljibrin, qui se trouve dans le district d'Aazaz du gouvernorat d'Alep, et ont déraciné des arbres en prélude à la création de la base militaire.
- Le 5 février, une force militaire turque s'est infiltrée dans une zone de 300 mètres de profondeur et 3 kilomètres de long dans le district de Boulboul, qui se trouve dans l'arrière-pays rural d'Afrin, dans le gouvernorat d'Alep. Ces militaires ont abattu des arbres dans la forêt, creusé des tranchées et construit un mur en béton.

Ces attaques ne font que poursuivre l'agression du régime turc qui a débuté il y a plus de cinq ans. Ce régime a fourni diverses formes d'appui militaire, matériel et logistique à des groupes terroristes armés, facilité l'entrée en Syrie de combattants terroristes étrangers, ouvert des camps d'entraînement sur son territoire et sous la supervision directe de l'armée et des services de renseignement turcs, fourni une couverture militaire aux groupes terroristes armés à l'intérieur de la Syrie et doté ces groupes des armements les plus modernes. Le régime turc va même jusqu'à leur fournir des soins médicaux en Turquie. Il n'est également un secret pour personne que ce régime a construit à l'intérieur du territoire syrien un mur de

séparation préjudiciable aux intérêts des propriétaires des terres, ce qui va à l'encontre des relations de bon voisinage.

Le Gouvernement de la République arabe syrienne condamne vigoureusement les crimes et les actes d'agression répétés de la Turquie contre le peuple syrien et l'intégrité et l'unité du territoire de la République arabe syrienne. Ces agissements constituent une violation flagrante de la souveraineté syrienne. Ils contreviennent de manière tout aussi flagrante aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, aux règles du droit international et à toutes les résolutions du Conseil de sécurité concernant la Syrie et la lutte contre le terrorisme.

Le Gouvernement de la République arabe syrienne exhorte une fois de plus le Conseil de sécurité à assumer la responsabilité qui lui incombe de maintenir la paix et la sécurité internationales et de mettre fin aux crimes susmentionnés que le régime turc est en train de perpétrer contre le peuple syrien et aux agressions répétées contre le territoire syrien. Le Conseil de sécurité doit également obliger le régime turc à appliquer les résolutions du Conseil sur la lutte contre le terrorisme et à respecter pleinement l'intégrité et l'unité du territoire et du peuple de la République arabe syrienne.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Ministre conseiller,  
Chargé d'affaires par intérim  
(Signé) Mounzer **Mounzer**